

MODALITÉS D'INSCRIPTION À UNE ACTION DE FORMATION DU CATALOGUE DES MODULES FAAEL



FAAEL

5 cité Griset

75011 PARIS

Mail : faael@free.fr Site : <https://faael.fr/>

Contact formation : Christine Zimmerman-

mail christinez.faael@free.fr- ligne directe : **06 51 42 49 42**.

- **PREREQUIS :**

Les actions de formation sont ouvertes à toute personne intéressée, quelles que soient sa profession, son expérience ou ses qualifications.

Un contact préalable est nécessaire pour les personnes en situation de handicap afin de s'assurer que les conditions de déroulement de la formation sont compatibles avec leur accueil.

- **INSCRIPTION :**

Téléchargeable sur le site Internet, la fiche d'inscription peut, sur demande, être adressée par mail ou courrier. Elle recueille, les coordonnées, le parcours du candidat à la formation et ses attentes particulières. Dans le cadre de l'individualisation du parcours de formation, un entretien personnalisé a lieu préalablement à l'inscription.

Les droits d'inscription sont à payer par virement (RIB en pied de page) ou en chèque. Pour toute formation faisant l'objet d'une demande de financement, par la formation continue, un devis est établi.

- **MISE EN PLACE DES MODULES :**

Sept participants sont nécessaires, pour ouvrir le module. Animé par un formateur responsable de la formation, un 2^{ème} intervenant le seconde, si ce nombre atteint 11 personnes.

- **ACCUSE DE RECEPTION :**

Dès réception de la fiche, remplie recto-verso, et du paiement des droits d'inscription, un courrier confirme l'enregistrement de l'inscription, et la date de confirmation de la formation.

- **TARIFS :**

Candidats non adhérents d'un centre

- module de 2 jours 635 € : 570 € coût pédagogique + 65€ droits d'inscription

- module de 3 jours 920 € : 855 € coût pédagogique + 65€ droits d'inscription

Candidats adhérents d'un centre, prise en charge par la FAAEL de 60 % du coût pédagogiques

- module de 2 jours 293 € : 228 € coût pédagogique + 65€ droits d'inscription

- module de 3 jours 407 € : 342 € coût pédagogique + 65€ droits d'inscription

Afin de valoriser la fidélité des centres adhérents, et de favoriser la formation des animateurs et dirigeants, la FAAEL leur octroi un crédit formation. La 1^{ère} journée est accordée pour un centre, adhérent depuis 3 ans. Toutes les 2 saisons, 1 journée est générée. Ce compteur bloqué à 10 jours et limité 30 % du nombre de participants, est utilisable sur tous les modules, à charge d'en informer le secrétariat dès l'inscription.

Le centre d'accueil bénéficie de la gratuité des frais pédagogiques d'un participant.



- :

Une convention ou un contrat suivant le statut du contractant, détaillant les modalités d'organisation du module et les engagements des différentes parties, est élaborée dès l'inscription effective.

Sont joints le règlement intérieur de la formation et la notice d'information concernant la protection, par la FAAEL, des données à caractère personnel des participants.

- **DÉROULEMENT DES FORMATIONS :**

Une lettre d'accueil, adressée par le responsable de la formation dans la quinzaine précédant le module, donne des précisions quant à son organisation et les horaires dont l'amplitude journalière est de 7 h.

La formation comprend des temps de travail en salle et en piscine dont les horaires sont déterminés par les créneaux habituels du centre d'accueil et de la disponibilité des bassins.

En début et fin de formation chaque participant doit remplir un document d'auto-évaluation, lequel lui est rendu après étude des écarts.

Tous les participants sont invités à donner leur avis sur le module dans le cadre d'un bilan oral et écrit en fin de formation.

Une feuille d'émargement est signée par les participants à chaque demi-journée de formation, laquelle donne lieu à la remise d'une attestation de présence.

- **FORMATEURS :**

Ils ont en commun une grande pratique de l'animation aquatique et des formations professionnelles spécialisées dans la petite enfance et/ou le milieu aquatique.

- **SUPPORTS PEDAGOGIQUES**

Un livret illustrant l'intervention du formateur, apportant un complément d'informations et permettant d'approfondir certains contenus est remis à chaque participant.

- **HÉBERGEMENT ET RESTAURATION :**

La FAAEL ne se charge pas des réservations d'hébergement. Est jointe à la lettre d'accueil une liste d'hôtels dont le choix reste libre. Afin de renforcer la dynamique de la formation, dans la mesure du possible, le déjeuner et éventuellement un diner sont pris en commun. Ces frais, à la charge des participants, sont à régler sur place.

- **ANNULATION :**

En cas d'annulation de la participation au module à l'initiative du candidat, les droits d'inscription ne sont pas remboursables quelques soient les motifs.

A 10 jours de la date prévue les indemnités à titre de dédit sont à: 50% du montant du coût pédagogique , et à 5 jours le paiement total.

Si la FAAEL annule ou reporte la formation, à une date ne convenant pas, le remboursement est total.

- **SUITE DE LA FORMATION :**

Des contacts avec le(s) formateur(s) sont possibles après la formation, par mail ou téléphone.

Document actualisé le 21 avril 2023

